



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article120>

Les étapes de sélection des candidatures à un poste d'expatrié AEFÉ

- AEFÉ - Être recruté à l'AEFÉ - Expatriés -



Date de mise en ligne : jeudi 12 septembre 2019

SNES HORS DE FRANCE

Présélection

Les candidatures sont étudiées suivant l'ordre décroissant du **barème** ([consultable ici](#)). Ensuite, l'**adéquation aux expériences et compétences** exigées dans la fiche de poste, et particulièrement les **expériences de formateur**, déterminent la présélection aux entretiens.

Le SNES-FSU a obtenu il y a plusieurs années un **groupe de travail** : il se réunit en janvier pour étudier les présélections aux entretiens effectuées par l'administration. Il permet notamment aux commissaires paritaires d'intervenir pour que davantage de collègues soient reçus en entretien, et de s'assurer que les mêmes règles sont appliquées à tous les candidats.

Les informations contenues dans la **fiche syndicale de suivi** permettent aux commissaires paritaires SNES-FSU de faire des propositions de sélection, et d'interroger l'administration sur les motifs de non-sélection.

Les collègues sélectionnés en groupe de travail sont contactés par l'AEFE.

Le SNES-FSU informe tous les syndiqués, sélectionnés ou non.

Entretien

Tous les postes sont soumis à entretien. L'entretien, auquel les commissaires paritaires n'assistent pas, joue un rôle essentiel dans le classement proposé par l'Agence. Le SNES dénonce ce type de recrutement qui transpose une culture de la sélection du privé au recrutement d'enseignants et qui n'est établi sur aucun critère objectif. .

Les syndiqués présélectionnés reçoivent une **fiche SNES d'aide à la préparation de l'entretien** et peuvent nous contacter pour obtenir des conseils plus personnalisés.

Les entretiens se déroulaient habituellement à Paris ; en 2019, sans concertation, la DRH de l'AEFE a fixé les entretiens des personnels enseignants à Nantes. Le SNES-FSU intervient pour qu'ils aient à nouveau lieu à Paris.

L'AEFE prend en charge les frais de voyage de ses personnels détachés. Le SNES demande que, conformément au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, l'ensemble des personnels soit concerné.

Commission consultative paritaire centrale

Les candidatures pour les postes d'expatriés sont examinées en Commissions consultatives paritaires centrales de l'Agence (CCPC). Celles-ci émettent une proposition qui devient effective après nomination par le Directeur et acceptation par le poste diplomatique.

Par leur vote, lors du scrutin de décembre 2018, les personnels enseignants agrégés et certifiés ont très massivement renouvelé leur confiance aux syndicats de la FSU :

CCPC A (agrégés) : 5 sièges sur 5 pour le SNES-SNEP/FSU

CCPC B (certifiés) : 5 sièges sur 5 pour le SNES-SNEP-SNUEP/FSU

Ces résultats expriment la reconnaissance du travail mené par l'ensemble des représentants SNES-FSU pour la défense des intérêts personnels et collectifs et l'attachement profond des personnels enseignants au service public à l'étranger.

Seuls les candidats présélectionnés aux entretiens sont classés. Sur chaque poste, un classement est établi. L'Agence ne contacte que les collègues retenus.

Si le candidat classé en n°1 n'accepte pas la proposition de poste, celle-ci sera adressée au candidat classé n°2. Tout refus d'un poste correspondant à un vœu exprimé doit être dûment justifié.

Lors des commissions paritaires, les élus SNES-FSU interrogent l'Agence sur chaque dossier répondant au profil, font des propositions de classement supplémentaire...

A l'issue des commissions, les syndiqués du SNES reçoivent le résultat de leur candidature par courrier électronique.

Fiche syndicale de suivi

La fiche syndicale constitue un élément essentiel du suivi de la candidature par le SNES. Toute l'activité du SNES-FSU (suivi des carrières, du recrutement, des politiques mises en oeuvre à l'AEFE...) exige des moyens importants, qui viennent des syndiqués et d'eux seuls.

Dès lors, le SNES, tout en faisant valoir les droits de tous les collègues, est conduit légitimement à accorder la priorité à ses syndiqués, pour l'information comme pour le suivi des dossiers.

La fiche syndicale de suivi est donc réservée aux seuls syndiqués à jour de leur cotisation.

- **Consultez la rubrique de recrutement des expatriés pour la rentrée prochaine** en allant dans le menu déroulant à gauche à AEFÉ/ Être recruté à l'AEFÉ/ Expatriés/ Année scolaire. Vous y trouverez notamment la **liste des postes publiés**, le **calendrier prévisionnel du recrutement**, ainsi que les liens vers la **fiche de conseils réservés aux syndiqué(e)s** et la **fiche syndicale de suivi**.